accusations formulées sont reconnues exactes, aucune considération ne me fera reculer devant les sanctions et mesures de répression, quelles qu'elles soient. En attendant, je considère ces accusations comme inexistantes et jusqu'en jeun où vous aurez fourni la preuve, je considère que l'œuvre de la reconstruction a été poursuivie par les hommes honnêtes. (Vifs applaudissements.)

M. Inghels. — J'ai apporté ces preuves. (Exclamations.)

L'EFFORT ACCOMPLI

M. Reibel. — J'ai relu vos discours. Je n'y ai trouvé aucune base sérieuse d'accusation. Je proteste contre tout ce qui pourrait diminuer l'admirable effort qui a été fait pour reconstituer la France dévastée. Cet effort, il ne faut pas le diminuer devant le monde entier. (Vifs applaudissements.) Tous les Français ont le droit d'être fiers de ce qui a déjà été fait. Les chiffres de destruction ont dépassé tout ce qu'on aurait pu imaginer avant la guerre. Les destructions ont été tyranniques. 280.000 immeubles détruits, 422.000 endommagés. Au 1er janvier 1921, 273.000 maisons étaient réparées ou reconstruites. Au 1er janvier 1922, 335.479 maisons étaient également reconstruites. 53.000 kilomètres de routes étaient endommagés, 31.965 kilomètres refaits. Les ouvrages d'art sur ces routes 4.977 détruits, 2.153 refaits en 1921; 2.173 refaits en 1922. Au 1er janvier 1922, 60 0/0 des établissements industriels ont recommencé à produire. C'est admirable et ces établissements occupent 423.424 ouvriers, la moitié de ceux occupés avant la guerre.

M. Inghels. — Je ne proteste pas contre la remise en état des industries de sa région.

M. Reibel. — Voilà donc un point sur lequel nous sommes d'accord. Les résultats pour la remise en état des terres ont été aussi magnifiques. Les superficies des terres en culture bouleversées ont été de 3.127.000 hectares. Au 1er janvier 1922, 2.900.000 hectares ont été reconstituées.

Ces chiffres dépassent tout éloge. Permettez-moi de m'incliner avec un respect tout particulier devant les agriculteurs qui sont revenus pour remettre leurs terres en valeur, ils ont droit à la reconnaissance du gouvernement et du pays. (Applaudissements.) Est-ce à dire que l'œuvre qui reste à accomplir n'exige pas encore de nombreuses années et des efforts considérables. Certainement non, je ne saurais traduire l'émotion avec laquelle j'ai revu ces jours-ci les régions libérées du Nord que je n'avais pas vu depuis 1918. Je comprend pourquoi M. Crespel, maire de La Bassée disait l'autre jour qu'il était fier de l'effort accompli. (Applaudissements.)

LA LEGENDE DU CHATEAU

Quant au château que M. Inghels disait avoir vu à Armentières, je dois dire que ce château est une simple maison de direction d'usine.

M. Inghels. — Moi, j'appelle cela un château.

M. Reibel. — Il est impossible de considérer la maison Salmon comme un château et j'ai vu tout autour une floraison de maisons ouvrières. Il n'y a pas eu un centime consacré à la reconstruction de châteaux dans les régions libérées. Des abus ont pu être commis, mais il était impossible qu'il n'y en eut pas dans une œuvre qui dépasse les forces humaines. La France par son énergie a montré à quel point elle était digne de sa victoire. (Applaudissements.) La cause profonde de ces abus est que l'on a dû faire appel à un personnel improvisé.

LE PERSONNEL DU MINISTERE DES REGIONS LIBEREES

M. Reibel fait l'éloge des personnels de son ministère qui sont souvent dans une situation précaire et peu rétribuée et cependant font une besogne considérable. Mon désir le plus vif est de voir disparaître le plus tôt possible les services d'Etat qui subsistent encore. Je vais liquider le plus tôt possible les matériaux encore existants dans nos stocks et qui perdent chaque jour de leur valeur. Pour moi, le rôle de l'Etat doit surtout consister à encourager, soutenir et faciliter les initiatives privées. Et je dois rendre un hommage sans réserve à la floraison d'œuvres dues aux efforts privés dans les régions sinistrées.

M. Reibel promet de réunir les demandes faites par les députés pour récompenser les victimes de la guerre des régions sinistrées. Il demandera notamment au garde des Sceaux de rouvrir les promotions de la médaille des victimes de l'invasion. (Applaudissements.)

Le ministre ajoute que le gouvernement ne fera aucune pression sur les commissions cantonales, mais il faut tenir la main à ce que les jugements soient rendus le plus vite possible, surtout pour les dossiers qui sont les plus petits et qui sont les plus vite examinés.

Le gouvernement aidera les communes à reconstruire leurs écoles et encouragera les groupements de sinistrés.

LES REPARATIONS EN NATURE

Le ministre s'explique longuement sur la question des réparations en nature. Les réparations en nature sont prévues au traité de paix, on a discuté leur opportunité. Nous ne pouvons les accepter que comme complément des indemnités que doit payer l'Allemagne. Si on est convaincu que l'Allemagne ne peut pas tout payer en marks-or, il faut bien se résigner à cette idée des réparations en nature. Le gouvernement envisagera donc avec vous, dans quelles conditions, on pourra les accepter et prendre les mesures nécessaires pour que l'intérêt national ait le moins possible à en souffrir. J'ai conféré avec un grand nombre d'industriels, ils comprennent très bien cette nécessité et ils sont prêts à collaborer avec le gouvernement pour voir dans quelle mesure des réparations en nature pourront être admises. La question des livraisons en nature est tout à fait indépendante de celle de la main-d'œuvre. Les accords de Wiesbaden sont soumis à la commission des réparations et à l'agrément des gouvernements alliés. S'ils n'étaient pas acceptés, cela ne signifierait pas que les réparations en nature n'auraient pas lieu. Ces paiements en nature seraient effectués dans les conditions prévues à l'annexe 4 du traité de Versailles.

LES ACCORDS DE WIESBADEN

M. Uhry. — Oui ou non, soutenez-vous les accords de Wiesbaden?

M. Reibel. — En ce qui concerne les accords de Wiesbaden, le gouvernement estime qu'ils doivent être tenus. Il continuera à demander à la commission des réparations et aux gouvernement alliés l'approbation des accords de Wiesbaden. (Applaudissements sur tous les bancs). En ce qui me concerne personnellement, je crois que les réparations en nature sont nécessaires pour le pays. Il serait extrêmement nuisible que l'industrie de la France entière ne soit occupée pendant quelques années que par la reconstruction des régions libérées, parce que cette reconstruction achevée, notre industrie se trouverait sans marchés dans le monde. (Applaudissements sur de nombreux bancs). Mais des précautions sont à prendre, parce que la main-d'œuvre est bien meilleur marché en Allemagne à cause de la dépréciation du mark, et il ne faut pas léser l'industrie française par une concurrence dangereuse. (Applaudissements).

LA MAIN-D'ŒUVRE ALLEMANDE

M. Reibel aborde la question de la main-d'œuvre allemande. Bien qu'elle soit une question de politique générale, je tiens à vous donner mon sentiment là-dessus. Contrairement à ce qu'ont dit plusieurs de nos collègues, en particulier M. Marcel Habert, on a manqué de main-d'œuvre spécialisée, ce qui peut faire manquer de travail la main-d'œuvre dont nous disposons.

Il faudra donc, à mon avis, conduire de la main-d'œuvre spécialisée. Pour vous donner une idée de ce que nous manquons de main-d'œuvre, je tiens de la source la plus autorisée, que dans la seule industrie du bâtiment, il manque 320.000 ouvriers spécialisés. (Mouvements sur tous les bancs).

Quand nous pourrons disposer de livraisons en nature, nous sentirons encore plus ce défaut de main-d'œuvre. Pour l'instant, nous en cherchons en Belgique, en Italie, en Pologne, en Tchéco-Slovaquie. Devons-nous introduire de la main-d'œuvre allemande? Deux thèses ont été présentées ici avec une grande noblesse: celle de nos collègues, qui, s'inspirant des sentiments les plus respectables, ne veulent pas de la présence auprès des populations sinistrées d'Allemands qui les ont fait souffrir pendant la guerre.

M. Crespel. — Qui ont fusillé leurs parents et leurs frères...

M. Reibel. — Parfaitement, mon cher Crespel; et celle de ceux qui s'inspirant des besoins de l'heure présente, sont résolus à admettre cette main-d'œuvre.

Je pense qu'il y a place pour une solution moyenne, je crois que si la question ne peut pas se poser d'employer la main-d'œuvre allemande, dans les grosses agglomérations, cette main-d'œuvre peut être utilisée dans la région désertique, et en prenant toutes les précautions dans les localités où les habitants accepteraient cette main-d'œuvre.

M. Uhry applaudit bruyamment.

M. Reibel. — On ne doit pas faire de cette question une question de parti. Elle doit rester une question d'intérêt national. (Applaudissement à l'extrême-gauche). Je vous prie de manifester votre approbation un peu moins bruyamment.

M. Reibel conclut en rendant hommage aux habitants des régions libérées qui s'efforcent, chaque jour, malgré des difficultés presque insurmontables à remettre en état les contrées qui ont tant souffert sous l'occupation allemande et qui seront demain, comme hier, les plus laborieuses et les plus riches de la France. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. Evrard proteste contre les bruits fâcheux répandus dans le but de faire réduire les créances des sinistrés, disant, notamment, que si l'Allemagne ne payait pas, il serait impossible à la France d'assumer une telle tâche. Je proteste contre de telles déclarations. L'Allemagne doit payer, elle paiera. Même si l'Allemagne ne payait pas, le pays tout entier devrait s'attacher à réparer les dommages subis par les régions dévastées.

M. Inghels à la tribune

— Je maintiens, dit-il, qu'un industriel du Nord qui n'avait pas plus de 7 millions avant la guerre a touché plus de 15 millions. M. Loucheur n'a rien répondu à cela. Je maintiens que la comparaison de l'installation actuelle du beau-frère de M. Loucheur, avec son installation d'avant-guerre, est scandaleuse. Il ne faut pas que cela continue. On est venu nous dire que des erreurs ont été commises au début. Je réponds, il y a eu des abus scandaleux et il faut qu'ils soient suivis de sanctions.

M. Marcel Habert. — Mais enfin, qui accusez-vous

M. Inghels. — J'accuse les ministres d'avoir permis des gaspillages. J'accuse un certain nombre d'industriels d'avoir réclamé des sommes supérieures à celles qui leur revenaient; j'accuse les services de la reconstitution d'avoir favorisé des industriels dans des proportions très grandes avant même que leur dossier soit établi.

M. Reibel. — Communiquez-moi tous les documents intéressants que vous avez et si des abus que vous signalez sont réels, je vous assure que les sanctions seront prises sans retard. (Applaudissements.)

M. Inghels. — Demain, M. le Ministre, je vous remettrai mes dossiers; mes rapports à la commission des régions libérées et au gouvernement étaient restés sans effet. Mais si je n'ai pas satisfaction, je remonterai à cette tribune avec des dossiers complets.

M. Inghels pose quelques questions au ministre au sujet de l'application éventuelle de l'accord de Wiesbaden. M. Inghels demande la suppression des intermédiaires relativement à l'application de l'accord de Wiesbaden.

M. Reibel. — En ce qui concerne le Crédit national, je transmettrai vos observations à mon collègue des finances. En ce qui concerne le Comptoir d'achats, il ne procèdera plus à aucune réception et ses opérations seront sévèrement contrôlées.

M. Tapponnier demande la publication au «Journal officiel» du montant des frais de publicité et d'émission du Crédit national.

La discussion générale est close.

Les interpellations

M. Raoul Péret. — La Chambre a décidé de fixer la date de l'interpellation de M. Bouteille sur l'assassinat de soldats en Haute-Silésie.

M. Reibel. — D'accord avec l'interpellateur, le Président du Conseil demande à la Chambre d'ajourner à une date très prochaine cette interpellation.

M. Bouteille. — On a dit que l'arrivée de M. Poincaré signifiait qu'il y avait quelque chose de changé. Je demande des actes qui le prouvent.

M. Uhry. — Demandez donc la discussion pour vendredi prochain. Vous êtes plus pressé pour interpeller M. Briand sur l'affaire du commandant Montagne.

L'ajournement est voté à mains levées. On ajourne, dans les mêmes conditions, les interpellations sur l'accord d'Angora. On fixe à mardi la discussion du projet sur le privilège du Trésor. Séance levée à 18 h. 55; séance jeudi à 15 heures.

L'ouverture du Parlement en Angleterre

LE DISCOURS DU ROI ET LES QUESTIONS EXTERIEURES

Londres, 7 février. — L'ouverture du Parlement, pour laquelle on aurait désiré le gai soleil, pour éclairer le défilé des carrosses à huit chevaux du cortège se rendant à Westminster, a eu lieu sous un jour gris.

La cérémonie a eu lieu avec la pompe habituelle; tous les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires présents à Londres; le conseiller de l'ambassade de France, en l'absence de l'ambassadeur, assistaient à l'ouverture du Parlement, en grand uniforme.

DISCOURS DU TRONE

La conférence de Washington

Le Roi, faisant allusion d'abord à la Conférence de Washington, remarque que le traité, pour le maintien de la paix, dans le Pacifique, remplace l'alliance anglo-japonaise :

« Toutefois, les liens qui unissaient les deux pays resteront aussi cordiaux en même temps que les relations avec les Etats-Unis entreront dans une nouvelle phase d'amitié qui deviendra encore plus étroite. »

Les réparations

Après avoir enregistré l'accord de Washington, au sujet du désarmement, et rendu hommage à l'initiative du Président des Etats-Unis, le discours déclare :

« Le problème du paiement des réparations à obtenir de l'Allemagne, d'une manière plus conforme à l'intérêt général, exige une attention soutenue de la part des ministres et de nos alliés. Le gouvernement allemand, à la requête des alliés, a soumis, lui-même, des propositions qui sont à l'étude.

Le pacte de garantie

« Des discussions ont été récemment entamées et elles se poursuivent actuellement entre mon gouvernement et les gouvernements de France, de Belgique, en vue de la conclusion d'un accord envisageant une action commune dans l'éventualité d'une attaque non provoquée de la part de l'Allemagne.

LES ENNUIS DE L'ANGLETERRE

Nouveaux désordres dans l'Inde anglaise

17 agents de police massacrés

Après une assez longue période d'accalmie relative, des désordres ont éclaté de nouveau dans l'Inde. De sérieuses bagarres se sont produites dans la ville de Bareilly, et dix-sept agents de police ont été massacrés par les habitants d'un village situé près de Corakpur. Voici, du reste, le récit que font les télégrammes officiels reçus par l'India Office :

Samedi dernier, des villageois et un certain nombre de volontaires indigènes, c'est-à-dire environ 2.000 hommes, attaquèrent les chaurichaura (officiers de police). Les rebelles envahirent la poste, massacrèrent huit agents armés et un chaukidar (veilleur). Après avoir mis le feu au bâtiment et dans plusieurs maisons du village, ils se dirigèrent ensuite vers la gare et coupèrent tous les fils télégraphiques reliant le village à Corakpur. La situation est très sérieuse.

D'après un autre message parvenu à Londres cet après-midi, les villageois rencontrèrent une patrouille composée de neuf agents qu'ils tuèrent à coups de couteau.

L'agitation s'accroît au Transvaal

Les télégrammes reçus ces jours derniers de Johannesburg annonçaient l'extension de la grève des mineurs du Transvaal qui a éclaté et le refus de reprendre le travail, malgré les offres de médiation faites d'abord par les propriétaires des mines et ensuite par l'énergique premier ministre de l'Afrique du Sud.

Mais les nouvelles parvenues aujourd'hui de la capitale du Transvaal sont plus graves encore. Elles disent que, loin de s'améliorer la situation industrielle empire à vue d'œil et menace même de dégénérer en véritable mouvement révolutionnaire.

Des sans-travail dans un quartier de Londres emprisonnent les membres du bureau de l'Assistance publique

Londres, 7 février. — Les membres du bureau de l'Assistance publique (Guardians), de Poplar (quartier de Londres), ont été enfermés dans leurs bureaux par un groupe de sans-travail qui venaient réclamer leurs allocations de chômage.

A midi les sans-travail n'avaient pas encore libéré leurs prisonniers, parmi lesquels se trouvaient aussi des représentants de la presse. Il ne fut même pas permis à quelques-uns de téléphoner à leurs bureaux. Les sans-travail ont déclaré que jusqu'à ce que satisfaction leur soit donnée, les membres du bureau de l'Assistance publique ne seraient pas libérés.

Le Cabinet italien n'est pas formé

M. de Nicola renonce à sa mission

Rome, 7 février. — Par suite des exigences successives de divers groupes parlementaires pour l'attribution des portefeuilles, M. de Nicola n'a pas accepté la mission de composer le nouveau cabinet.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MERCREDI 8 FEVRIER :

Aujourd'hui, saint Jean de Maurienne; demain, sainte Appoline.

39e jour de l'année.

Soleil : Lever à 7 h. 13; coucher à 16 h. 57.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

A 20 h., conférence de M. l'abbé Desgranges, à Notre-Dame : « Pourquoi je suis catholique ».

L'HISTOIRE DE NOTRE REGION

La cour des ducs de Bourgogne à Lille

La cinquième conférence sur l'histoire de notre région aura lieu à Roubaix, salle du Central-Ciné-Théâtre, le samedi 11 février, à 4 h. 30 très précises, et sera consacrée à « la Cour des Ducs de Bourgogne à Lille ». De grands souvenirs d'histoire d'art, d'érudition, se rattachent aux séjours que les ducs de Bourgogne et leur brillante cour firent à Lille, mais surtout ces périodes furent pour nos ancêtres particulièrement prospères et heureuses. Le Comité d'Action Régionaliste veut rechercher dans l'expérience du passé des moyens d'améliorer la vie moderne.

Principalement, cette leçon d'histoire apprendra comment, au lieu d'être comme aujourd'hui, dispersées, les intelligences, les forces, ont su se grouper alors autour d'un centre commun. Leur valeur en était décuplée, et de ce foyer de vie sociale, morale, intellectuelle, artistique qu'était alors « Lille-Capitale », les influences heureuses se répandaient dans toute notre région.

Etudier la Cour des Ducs de Bourgogne, comtes de Flandre depuis 1384, dire combien furent nombreux les diplomates, les hommes de gouvernement, les artistes qui la fréquentèrent, donner une idée des fêtes merveilleuses qui s'y déroulèrent, ce n'est pas seulement constater la puissance des princes de notre pays, c'est surtout nous rendre compte de la part considérable qu'ont prise nos ancêtres dans le mouvement général de la civilisation au XVe et au XVIe siècles. C'est rechercher par leur exemple le moyen de reprendre cette place aujourd'hui.

« Le secret du bonheur »

Conférence par M. le chanoine Desgranges, à Notre-Dame

Devant un bel auditoire, M. le chanoine Desgranges a continué, mardi, à 20 h., en l'église Notre-Dame, la série de ses conférences en traitant cette question : Le secret du bonheur.

L'éminent conférencier s'est appliqué à démontrer que les commandements de Dieu n'offrent pas seulement le moyen de gagner le ciel; ils renferment encore le secret du bonheur autant qu'il est possible de le réaliser ici-bas.

Il l'a prouvé par une étude pénétrante des conditions que doit réaliser notre vie pour être heureuse et bienfaisante.

C'est si vrai que des positivistes comme M. Paul Bourget se sont convertis au catholicisme parce qu'ils ont constaté après vingt ans d'études sur les drames de famille, que la vie n'est bonne et noble que dans la mesure où elle se conforme aux lois de l'Evangile.

« Toutes les fois, écrit le savant romancier, dans la nouvelle préface des « Essais de psychologie expérimentale », que j'ai découvert autour de moi, dans les familles ou les individus, une misère, une douleur, une déchéance, j'ai dû reconnaître que ce désordre avait été causé par la méconnaissance de l'une des lois qu'enseigne l'Eglise. »

Au contraire, ce sont ceux qui observent ces mêmes lois, qui sauvegardent leur dignité, leur bonheur autant qu'il est possible en ce monde, et s'ils sont tombés dans quelque crise morale, c'est encore par l'application de quelque conseil évangélique qu'ils guérissent et se relèvent.

« POURQUOI JE SUIS CATHOLIQUE »

Conférence d'aujourd'hui, mercredi

Aujourd'hui, mercredi, à 20 h., en l'église Notre-Dame, M. l'abbé Desgranges entretiendra son auditoire de cette question : « Pourquoi je suis catholique. »

EST-CE UNE AGRESSION ?

La police poursuit son enquête pour connaître exactement les circonstances dans lesquelles, comme nous le disions hier, M. Gaston Roels a été frappé d'un coup de revolver. Celles-ci restent bien mystérieuses, du fait que le blessé a complètement changé de version. Il a avoué, mardi matin, avoir inventé tout d'abord, une certaine jeunesse par pure vengeance.

Jusqu'à présent, on reste assez perplexe, d'autant plus qu'aucun coup de feu n'a été entendu, place de Fresnoy. On est à se demander si Roels, pour faire croire à une agression, ne se serait pas tiré lui-même un coup de revolver.

La grippe fait des victimes

La mortalité a doublé en janvier 1922 relativement à Janvier 1921

Depuis un mois, une épidémie de grippe s'est abattue sur notre région comme aussi sur un grand nombre de provinces françaises. Elle semble due aux intempéries si brusques de la saison que nous avons eu à supporter.

Avant de venir exercer ses ravages chez nous, cette épidémie avait régné en Grande-Bretagne, d'où l'appellation de « grippe anglaise » que certains lui ont donnée.

D'un caractère bénin, tout d'abord, elle se répandit dans toutes les familles et devint par la suite meurtrière.

On doit en effet lui attribuer les nombreux décès que nous avons eu à enregistrer durant le mois de janvier et qui, à certain jour, le samedi 29, se montaient à 25. D'après les déclarations faites à l'état-civil durant le mois écoulé, le nombre des décédés se montent à 236, soit une moyenne journalière de 7.6. Or, durant le même mois de 1921, le bureau de l'état-civil n'avait reçu l'avis que de 115 décès, ce qui faisait comme moyenne 3.7.

Devant cette augmentation du taux de la mortalité il faut accuser la maladie communément appelée « grippe » et qui, suivant les cas, se cache sous d'autres noms, car elle rend très grave une maladie qui n'est par elle-même pas foudroyante.

Il est donc de la plus grande nécessité de se méfier des moindres malaises et de suivre les instructions que les pouvoirs publics ont portées à la connaissance de la population.

Ne nous affectons pas, mais prenons des précautions et soyons prudents.

UNE IMPORTANTE REUNION COMMERCIALE. — La Fédération des Syndicats commerciaux détaillants de Roubaix et ses cantons a donné, lundi soir, Café Pandore, rue Pauvrée, une grande réunion devant une salle comble.

M. Gœthals, président, ouvre la séance et donne la parole au secrétaire général, M. Jean Dearx. Celui-ci rend compte des démarches faites pour protester contre les coefficients exagérés appliqués au chiffre d'affaires déclaré par les commerçants. A l'unanimité l'assistance approuve le travail fait et manifeste sa volonté formelle de voir les régions libérées traitées avec la justice et la modération qui sont pour elles un droit reconnu par le Parlement; ils décident d'obtenir ce résultat par tous les moyens en leur pouvoir.

M. Jean Dearx expose ensuite en détail le mécanisme du forfait, appliqué à la taxe sur le chiffre d'affaires.

Concernant le paiement des loyers de guerre, la Fédération proteste contre la manière en vigueur actuellement qui consiste à faire état de la situation du locataire au moment de sa comparution devant la Commission; c'est la situation du locataire à sa base.

Plusieurs assistants soulèvent ensuite la question de l'établissement, par les organes commerciaux, de coupons ou timbres-primes; après étude, les commerçants décident, à l'unanimité, de repousser cette demande et d'inviter au contraire les détaillants à réduire par tous les moyens possibles leurs frais généraux, afin de lutter efficacement contre la vie chère par des prix aussi bas que possible.

Mettant ensuite en discussion la question des magasins patronaux, les commerçants présents déclarent :

« Que cette organisation n'est pour les industriels qui y participent qu'une affaire qui leur permettra de s'accaparer les quelques bénéfices qui permettaient à des honnêtes commerçants de vivre en travaillant, et ce, sans aucun profit pour les consommateurs;

« Ils signalent aux ouvriers le danger de ces magasins patronaux qui seront un contrôle permanent et avec lesquels il sera facile en certains moments de créer un cours factice des vivres;

« Ils rappellent aux industriels que la suppression, ou l'asservissement, ce qui revient au même, des classes moyennes, précédera de très peu l'effondrement de l'édifice social ».

UNION DES COMMERÇANTS DU CENTRE DE ROUBAIX. — L'assemblée générale annuelle aura lieu, ainsi que nous l'avons annoncé lundi, 13 février, Café de France, Grand'Place (salle du premier étage), à cinq heures.

Ordre du jour : Compte-rendu financier; renouvellement du bureau; perception des cotisations pour 1922; organisation des Expositions.

Quel que soit le nombre de présents, la réunion commencera à cinq heures.

Les dames sont particulièrement invitées à assister à cette réunion.

Les commerçants désireux de faire partie du nouveau Comité pour 1922, sont priés d'envoyer leur adhésion avant le 9 février, à M. Poitevin, président.

HALLE FLIPO : Beurre 10. Beurre extra 12 fr. (Balsan 0.50). Fromages Hollande gras 7. Œufs extra 7. Gruyère 7 et 11 fr. Voir autres prix. Pain d'épices 8 et 8.75. Café 8.50. Vin 1.60. Margarine extra 5 fr. 86146d

LE THEATRE POUR LES MUTILÉS ET REFORMÉS. — La Mairie nous communique la note suivante :

Sur la demande de la Section de Roubaix de l'Union nationale des mutilés et réformés l'Administration municipale est intervenu auprès de la direction du Casino-Palace et de l'Administration de l'Hippodrome-Théâtre, afin que des places soient mises gracieusement à la disposition des mutilés pour les représentations subventionnées données sur ces deux scènes.

Les directions de ces deux théâtres ont accédé très volontiers à cette demande étant donné l'intérêt qu'elles portent aux mutilés et nous sommes heureux d'annoncer aux intéressés que le Casino-Palace mettra à leur disposition vingt fauteuils de face en semaine pour chaque représentation lyrique subventionnée.

Pour les représentations que les tournées Baret donnent à l'Hippodrome-Théâtre avec une subvention de la ville, il sera mis six fauteuils à la disposition des mutilés.

Ceux-ci sont informés que pour bénéficier de cette faveur. Ils peuvent s'adresser, dès maintenant, au siège de leur association.

LE MEILLEUR DIPLOME c'est celui de Maison de confiance où, au fait décerné par la clientèle à la Bijouterie « AU CŒUR D'OR », 49 bis, Grande-Rue, Roubaix, qui est reconnue comme celle vendant le meilleur marché de la région et possédant le plus bel assortiment en Bijouterie, Horlogerie, Objets d'Art, Orfèvrerie, Cartillous, etc. 86147d

LE « CHORAL NADAUD ». — Dans sa grande assemblée annuelle, le « Choral Nadaud » a procédé au renouvellement de ses commission et sous-commission. Ont été élus :

Président d'honneur, M. Fernand Motte; directeur, M. Joseph Duysburgh; sous-directeur, M. François Mansart; répétiteurs, MM. Quivy et Monier.

Commission : Président, M. Jean Selle; trésorier, M. Louis Lecomte; trésorier-adjoint, M. Adolphe Herbaux; secrétaire, M. Marcel Echement; secrétaire-adjoint, M. Arthur Prévost; archiviste, M. Armand Lefèvre; commissaires, MM. Henri Didry, Emile Dereeper, Fernand Brevert, Henri Leveugle.

Sous-Commission : MM. Louis Foelix, Charles Schepens, Georges Koehly, Charles Veldemans, Albert Lecomte, Georges Desquiens, Alfred Lagasse.

La Commission a fixé la date du concert d'hiver qui aura lieu le mardi 21 février prochain. A cette occasion, notre Société Nationale exécutera trois grandes œuvres, préparées pour différentes auditions prochaines.

Nous pouvons annoncer que des artistes de haute valeur sont engagés pour cette solennité artistique, qui attire chaque année, dans la salle de l'Hippodrome, toute l'élite que comporte Roubaix musical.

MEUBLES SOLIDES ET ÉLÉGANTS. — A. De Beyne, 107-109, rue Pellart. Tél. 377. (71-1

LES FUNÉRAILLES DE M. LOUIS FERRET. — Mardi à 9 h. 30, ont eu lieu, en l'église du Sacré-Cœur, les funérailles de M. Louis Ferret, ancien conseiller municipal.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt, rue de Philippeville, 17, par M. l'abbé Cochez curé de la paroisse.

Le deuil était conduit par les membres de la famille du défunt, que suivait une très nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait MM. Edouard Dubois, Paul Régnier, Me Cuety, avocat anciens conseillers municipaux.

La messe a été célébrée et l'absoute donnée par le Curé.

Après la cérémonie religieuse le cortège s'est rendu au cimetière, où le corps a été inhumé.

MORT D'UN COMBATTANT DE 1870-71. — Les funérailles de M. Louis Leclercq, ancien combattant de 1870-71, décédé en son domicile, rue Chanzy, 37, ont lieu aujourd'hui mercredi, à 9 heures, en l'église Saint-Martin. Le défunt, qui était âgé de 76 ans, avait fait la campagne de 1870-71.

COURS DE PUERICULTURE. — Le Comité de l'Union des Femmes de France (Foyer des Anciennes Lainières, rue de l'Hospice), section roubaisienne, nous prie d'insérer :

Le premier cours de puériculture pour les personnes suivant le cours de puériculture aura lieu mercredi 8 février, à 7 h. 30, rue de l'Hospice.

Les dames de l'Union des Femmes de France sont priées d'y assister.

LA SOCIÉTÉ AMICALE ET MUTUELLE DES CHAUFFEURS D'AUTO DE ROUBAIX ET ENVIRONS a tenu une réunion générale, lundi soir, à la Maison des Sports, angle du boulevard [illegible] et de la rue du Moulin. [illegible] M. H. Decottignies, entouré des membres du Comité.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion de Commission, par M. Alfred Mangin, secrétaire, M. Joseph Deron a fait une intéressante causerie sur le développement de la société, en faisant valoir les avantages donnés aux adhérents. La Société, qui compte actuellement un grand nombre de membres, suit une marche ascendante et prospère. En terminant, M. Deron a exhorté ses amis à maintenir cette bonne camaraderie en demeurant de parfaits mutualistes. Avant de lever la séance M. Deron adressa ses remerciements au « Journal de Roubaix » pour la publicité qu'il accorde à la Société.

DERNIÈRE HEURE

L'élection du nouveau Pape

PIE XI REÇOIT LA 3e OBEDIENCE DES CARDINAUX

Rome, 7 février. — Ce matin à 11 heures, le Pape précédé des cardinaux, de la cour et des gardes pontificaux, s'est rendu à la chapelle Sixtine tandis que retentissait le chant du « Te Deum ». Le Pape a reçu la troisième obédience des cardinaux qui consacre définitivement l'autorité de Pie XI sur l'Eglise universelle.

Ensuite, le Pape a donné sa bénédiction et s'est retiré dans ses appartements.

LES PREPARATIFS DU COURONNEMENT

Rome, 7 février. — On a commencé, à la basilique Saint-Pierre, les préparatifs en vue du couronnement de Pie XI.

Le trône a été élevé devant la porte sainte qui ne s'ouvre qu'aux inaugurations des années jubilaires. On dispose autour du trône des bancs en fer à cheval où prendront place les cardinaux. Un second trône sera installé dans la chapelle Saint-Grégoire, où le Pape recevra l'obédience des cardinaux, des patriarches, des évêques et des prélats. Enfin, dans la loggia où sera faite l'imposition de la tiare, un trône sera dressé, dont Pie XI gravira les degrés élevés.

Outre les ambassadeurs, les princes de l'Eglise, les autorités de Rome et la maison pontificale, une foule innombrable de fidèles assisteront à la cérémonie.

LA CEREMONIE DU 12 FEVRIER

Rome, 7 février. — On sait que le couronnement de Pie XI est fixé au dimanche 12 février, dans la basilique Saint-Pierre, et non à la chapelle Sixtine, comme le 6 septembre 1914. La messe sera suivie du couronnement.

C'est le cardinal Bisleti, premier diacre, qui posera la tiare sur la tête de Sa Sainteté Pie XI.

LE CARDINAL DUBOIS RENTRERA A PARIS APRES LE COURONNEMENT

Rome, 7 février. — Le cardinal Dubois, archevêque de Paris, quittera Rome lundi, après la cérémonie du couronnement.

LES VŒUX DE L'ALLEMAGNE

Berlin, 7 février. — L'ambassadeur d'Allemagne auprès du Vatican a été chargé de présenter au nouveau Pape les vœux du président Ebert et ceux du gouvernement d'Empire.

LE PROJET DE LOI MILITAIRE

Son adoption n'entraînera aucun supplément de dépenses

Paris, 7 février. — Par 15 voix contre 9, la Commission des Finances de la Chambre a adopté la motion suivante :

La Commission des finances de la Chambre, prenant acte des engagements du gouvernement et de sa déclaration suivant laquelle l'application du projet de loi réduisant le service militaire à 18 mois, ne saurait en aucun cas, accroître les dépenses des prochains budgets de la guerre au-delà des crédits ouverts pour l'exercice 1922, décide de donner un avis favorable au passage à la discussion des articles du projet sur le recrutement de l'armée.

Au cours de son audition par la Commission, le président du Conseil a déclaré en substance :

Je n'ai pas l'intention ni le désir de recourir à des sanctions; mais il ne faut pas oublier que certains articles du traité de Versailles en confèrent le droit à la France pour assurer le respect de ses intérêts.

Deux sénateurs exclus du parti radical pour avoir voté la reprise des relations avec le Vatican

Toulouse, 7 février. — La Fédération du parti radical-socialiste de la Haute-Garonne s'est réuni sous la présidence de M. Raymond Leygues, ancien sénateur, conseiller général, pour discuter la question de la politique intérieure du parti. L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

La Fédération départementale du parti républicain radical-socialiste, constatant l'attitude équivoque et trop souvent antidémocratique des citoyens Crupi et Duclein, tous deux sénateurs de la Haute-Garonne, votent et prononcent l'exclusion du parti de ces citoyens qui se prévalent des principes radicaux et radicaux-socialistes et qui confondent, au Sénat et dans les départements, leurs votes avec ceux des élus du Bloc national.

La grève des cheminots allemands

L'ordre de cesser la grève a été donné aux cheminots allemands

Berlin, 7 février. — A la suite d'un accord passé entre le syndicat d'Empire des employés de chemins de fer et le gouvernement, l'ordre de cesser la grève a été lancé ce soir.

LA CONFÉRENCE DE GÊNES

La note française remise à l'Angleterre

Londres, 7 février. — « Le Times » croit savoir que selon la note française remise au gouvernement britannique, M. Poincaré a suggéré l'acceptation de la France à la Conférence de Gênes, mais il a insisté sur l'importance qu'il y a à n'exercer aucune violence sur les traités existants.

En ce qui concerne la Russie, « Le Times » croit que la note insiste sur l'importance qu'il y aurait à exiger des délégués des Soviets, avant leur admission à la Conférence, l'acceptation des conditions d'après lesquelles l'invitation leur a été adressée. Il croit savoir également au sujet des réparations que la note insiste pour que la Conférence de Gênes n'ait pas le pouvoir d'effectuer des changements aux décisions déjà prises.

« Le Times » ajoute que dans sa note, la France soulignerait la grande importance d'un accord préliminaire entre la Grande-Bretagne, la France et l'Italie sur la politique à suivre à Gênes.

A quelle date aurait lieu la Conférence?

Londres, 7 février. — « Le Times » dit que personne ne croit plus que la Conférence de Gênes ait lieu le 8 mars, bien que M. Lloyd George soit aussi résolu que jamais de s'y rendre pour cette date.

UN DISCOURS DE M. LLOYD GEORGE

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

La politique étrangère de la Grande-Bretagne

Londres, 7 février. — La Chambre des communes a repris sa séance à 15 heures. Le député travailliste, M. Clynes, admet que la Conférence de Washington a été un grand avantage, mais qu'elle n'a rien fait au sujet du désarmement terrestre. Il demande qu'elle est la position du gouvernement à l'égard de la politique française. L'accord avec la France et la Belgique, dont il est fait mention dans le discours du Trône est tel, dit-il, qu'il ne garantirait pas la sécurité française à l'avenir, ni la paix du monde.

M. Lloyd George prend ensuite la parole. Il annonce le dépôt d'un projet de loi au sujet de la réforme de la Chambre des lords.

Au sujet de la conférence de Washington, il rappelle que les résolutions prises à la conférence de La Haye ont été sans effet, lorsque la grande guerre a éclaté. Les résolutions de Washington, ont au contraire, été précises. Quant au Conseil Suprême, il a effectué le désarmement de l'Allemagne, il a pris des dispositions pour que des sommes considérables soient versées à la France à titre des réparations.

LE PACTE AVEC LA FRANCE

Notre politique est une politique d'amitié et de coopération dans l'intérêt de la paix. Il faut donner à la France l'impression qu'elle n'est ni isolée, ni laissée seule. Il n'y a rien de plus dangereux que la crainte éprouvée par une vaillante nation. Donnez-lui la confiance et vous lui donnez le calme. Le calme de jugement dans l'état de trouble, où se trouve le monde, est essentiel pour aboutir à des décisions sage. Ici, vous êtes en présence d'une crainte qui a pour fondement et pour justification, trois dévastations causées à la France dans l'espace d'environ un siècle. Cette crainte qui étreint la France, affecte forcément le jugement de ses hommes d'Etat. Par consé